

Josépha NICOLLE-FONTEAU

Zen des pieds à la tête

21 bis avenue du champ de mars, 45100 Orléans

Tél : 0621955997 site internet : <https://zendespiedsalatete.fr>

SIRET 82291858700012 Mail : contact@zendespiedsalatete.fr

Bulletin d'inscription

Atelier « troubles du sommeil en énergétique traditionnelle chinoise »

samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h

- Mr
- Mme

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Prix de l'initiation : **50 euros TTC** à régler au plus tard 2 jours avant le début de la session (le paiement sera encaissé le jour de l'atelier)

- Par chèque (A l'ordre de Mme NICOLLE-FONTEAU Josépha)
- En espèces
- Par virement (au compte IBAN FR76 3000 4020 6900 0004 7183 575 – BIC BNPAFRPPXXX)

Le bulletin d'inscription est à renvoyer complété et signé uniquement par voie postale à :

Mme NICOLLE-FONTEAU Josépha

21 bis avenue du champ de mars

45100 Orléans

Le soussigné confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis (par virement, chèque ou espèces) **au moins 2 jours avant le début de l'initiation**. De son côté, zen des pieds à la tête s'engage à respecter les conditions générales.

Date et signature (Précédé la signature de la mention « **lu et approuvé** ») :

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le(la) participant(e) soussigné(e) et Zen des pieds à la tête.

- 1- L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 1.1- Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page d'inscription et page conditions générales.)
 - 1.2- Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenue.
 - 1.3- Le contrat d'inscription est envoyé par la poste au plus tard 2 jours avant le début de la session.
 - 1.4- L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'intervient qu'après paiement de l'entièreté de la somme requise de la formation.
 - 1.5- L'inscription engage le(la) participant(e) pour la session entière. En signant le contrat d'inscription, le(la) participant(e) s'engage à payer le coût de la session complète. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 1.6- Le(la) participant(e) ne sera autorisé d'accéder à la formation qu'après que toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglés. Aucun document (facture, attestation ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 1.7- Mme NICOLLE-FONTEAU Josépha se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Elle se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours de session, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement de la formation, ainsi qu'aux biens de tiers loués ou prêtés à l'organisateur (en cas de formation en présentiel).
 - 1.8- Si les quotas d'inscriptions ne sont pas atteints et l'organisateur annule totalement l'ateliers avant le premier jour de session, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
 - 1.9- Le signataire du présent bon d'inscription reconnaît avoir disposé d'un délai de sept jours après la réception du présent document et avoir pris connaissance des différentes conditions. Il déclare souscrire à toutes ces conditions et les accepte.
- 1- Les frais d'inscription seront payés en une fois, par avance, au moins 2 jours avant le début de la formation.
- 2- Tous les montants sont payables en euros uniquement, par chèque à l'ordre de Mme NICOLLE-FONTEAU Josépha, par espèces ou par virement sur le compte N° FR76 3000 4020 6900 0004 7183 575, BIC BNPAFRPPXXX), tous frais bancaires à charge du participant.
- 3- En cas de session en présentiel, les sessions se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans le mail de confirmation après validation de l'inscription. Mme NICOLLE-FONTEAU Josépha se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.

- 4- En cas de session en visio-conférence, les participants reçoivent par mail, 24h avant le début de la session, le support de cours ainsi que les codes de connexion afin d'accéder à la réunion. En cas de session en présentiel, les supports de cours seront distribués le 1^{er} jour de la session.
- 5- Les participants reçoivent en fin de formation une facture et une attestation de participation. La formation n'étant pas diplômante, aucun diplôme ou certificat ne sera délivré.
- 6- L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage induit qui peut être fait du contenu de la présente formation.
- 7- Le contenu du présent atelier est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les sessions.
- 8- En cas de litige, le médiateur juridique est **CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION** 27, avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond, <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Date et signature du participant (Précédé de la mention « **lu et approuvé** ») :